

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2020

Présents :

Anne HEBERT, Roland LEPUISSANT, Sylvain LHOTELLIER, Jérôme SEIGNEURIE, Delphine BATAILLE, Maryline MARTIN, Gérard TAPIN, Maxence CALAIS, Edouard DANGUY, Olivier BRAULT, Benjamin HUE, Nicole JOUIN, Léonard GAILLARDON

Absents : Karine LEROY, Sabrina POISSON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Benjamin HUE a été désigné secrétaire de séance.

Une minute de silence est faite en hommage à Léon OURRY ancien maire de la commune, décédé le 13 décembre et Valéry Giscard d'ESTAING ancien président de la République

**Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : validation achat licence IV et décision modificative
Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour de la séance.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus du conseil municipal du 24 novembre et du 1^{er} décembre.

RAPPORT RPQS SPANC

Madame le maire donne lecture pour information du rapport annuel RPQS de l'assainissement non collectif établi par le SPANC de la Communauté de communes Côte Ouest Centre MANCHE.

ETABLISSEMENT DE BAIL

Délibération n° 2020/12/02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Benjamin HUE a repris l'exploitation de sa mère Madame Christine HUE le 1^{er} novembre 2020.

Monsieur HUE Benjamin demande auprès du conseil municipal la reprise du bail anciennement établi avec Madame HUE Christine pour les parcelles :
ZD 8 de 1ha80a70ca et ZD 12p de 3ha25a20ca pour un fermage de 619.06€ (cette somme évoluant en fonction des indices publiés annuellement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette demande et autorise Madame le Maire à établir et signer le bail de location pour 9 années.

PARCELLE ZN 71

Délibération n° 2020/12/03

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a eu un seul candidat pour la parcelle ZN 71.
Il s'agit du GAEC Martin.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que la dite parcelle soit louée pour 120€ annuel ((cette somme évoluant en fonction des indices publiés annuellement) à compter du 1^{er} janvier 2021 au GAEC Martin pour une durée de 9 ans et autorise Madame le Maire à établir et signer le bail.

PARCELLES ZS 131-132-133-134 et 135

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a quatre candidats pour les parcelles ZS 131-132-133-134 et 135.

Afin d'attribuer ces parcelles la commission des biens communaux se réunira en janvier 2021 afin d'étudier les demandes.

LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE DU PORT

Délibération n° 2020/12/04

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité du renouvellement de bail pour le logement du 1 rue du Port à Monsieur Guillaume ANGÉ et Madame Céline LECONTE arrivé au terme du premier bail.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde le renouvellement de bail, fixe le loyer mensuel à 387.37€ + 50.00€ participation chauffage et autorise Madame le Maire à signer le bail qui prendra effet au 16 janvier 2021.

FIN DE MISSION PROJET MAM CABINET LAMARE

Délibération n° 2020/12/05

Suite à l'abandon du projet MAM dans le bâtiment du 2 rue minostrande, Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux de valider la clôture de la mission du cabinet LAMARE au stade de relevé et de diagnostic de faisabilité pour un montant de 3 290€ HT soit 3 948€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la fin de mission et autorise Madame le Maire à régler la mission de maîtrise d'œuvre pour le montant de 3 978€ TTC au Cabinet LAMARE.

PEINTURES MURALES

Délibération n° 2020/12/06

Madame Maire présente les devis de l'électricien dans le cadre de la mise en valeur des peintures murales de l'église. Un devis de 18 249.02 HT soit 21 898.82 TTC pris en compte pour les fonds LEADER et un devis de 2 237.50 HT soit 2 685 TTC (10 projecteurs supplémentaires, suite à la demande de la DRAC).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces devis et autorise Madame le Maire à les signer.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2020/12/07

Le Maire demande d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget assainissement de l'exercice 2020 afin de pouvoir régler la subvention assainissement collectif à la commune de Saint Martin d'Aubigny :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget assainissement suivante :

Section fonctionnement :

Chapitre 65 article 6542 (créances éteintes)	dépenses	- 60.00 €
Chapitre 67 article 6743 (subvention fonctionnement)	dépenses	+60.00 €

DEMANDE SUBVENTION ANEHP

Délibération n° 2020/12/08

Madame le Maire fait part aux Conseiller Municipaux d'une demande de subvention de l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse verser une subvention à cette association.

DEVIS ETUDE CHAUFFERIE GAZ

Délibération n° 2020/12/09

Le 1^{er} adjoint présente le devis de bureau d'étude Thermique SARL COQUIERE pour une étude technique/ thermique de création d'une chaufferie gaz propane ou fioul en complément de la chaudière bois actuelle.

Le devis s'élève à 1 804€ HT soit 2 164.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la SARL COQUIERE et autorise Madame le Maire à signer le devis.

ATTRIBUTION ENTREPRISE LAVAGE DE VITRES

Délibération n° 2020/12/10

Le 1^{er} adjoint présente les devis des 3 entreprises sollicitées pour l'entretien des vitres des bâtiments communaux.

HC nettoyage 554,40€ TTC

Ribemon 485€ TTC

Net Plus 495.05€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis le moins disant soit RIBEMONT pour 485€ TTC par intervention et autorise Madame le Maire à signer le devis.

ACQUISITION LICENCE IV

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'achat par adjudication le 10 décembre 2020 d'une licence IV pour un montant de 4 500€ TTC (conformément à la décision du 1^{er} décembre 2020) dont les frais s'élèvent à 648€ TTC, soit un total d'achat de 5 148€ TTC.

Le Conseil Municipal acte et valide l'achat.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL

Délibération n° 2020/12/11

Suite à l'achat de la licence IV, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative au budget communal 2020 afin de pouvoir régler l'avis de paiement de Maître BOUREAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative sur le budget communal suivante :

Création de l'opération 107 « Commerce Bâtiment Cousin »

Article 2051 (brevet et licence) dépense +5 200€

Article 1641 (emprunt) dépense - 5 200€

Informations diverses

- Retour sur les voiries, le devis écotone n'a pas été signé
- La téléphonie sera réexaminée ultérieurement
- Forage sol à la Haiglière pour pouvoir signer le compromis vente
- Commission matériel le 4 janvier 2021 à 14h
- Jeudi 14 janvier 20h30 développement durable
- Prochain conseil municipal le 19 janvier 2021

VU, pour être affiché le 21 décembre conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire

Anne HÉBERT



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

